FR. 12757
Case
FRC
18294

DÉCLARATION
DE M. D'EPREMESNIL,

Au sujet d'un Imprimé *faussement répandu sous son nom.*

DES personnes dignes de foi m'ont assuré qu'il s'étoit distribué dans Paris une feuille imprimée, contenant une prétendue Lettre, signée de moi, adressée à M. Necker, suivie d'une Réponse. Je n'ai point cette Lettre, je ne la connois pas, je n'en suis pas l'Auteur, je n'ai pas la moindre part à sa publicité, directement ni indirectement; mais j'aurai justice, tôt ou tard, de cette abomination. Il manquoit aux horreurs des ennemis du bien public, d'employer de tels moyens contre une des Victimes du Despotisme ministériel, contre un des Martyrs de la liberté, contre celui qui n'a jamais manqué l'occasion de réclamer les droits des Etats-

THE NEWBERRY LIBRARY

Généraux, & n'a point déſeſpéré de leur convocation, dans le temps même où l'idée de cette convocation paſſoit dans le monde pour une folie. On ne parviendra point à me décourager. Je ſuis ſans ambition & ſans parti, mais je ſuis auſſi ſans crainte. Dion de Syracuſe avoit expoſé ſa vie pour la liberté de ſes compatriotes; il eut le bonheur de réuſſir. Les partiſans de la tyrannie le traiterent comme on me traite. Ils imputerent à ce bon Citoyen une correſpondance ſuſpecte, pour le diſcréditer dans l'eſprit des Gens de bien, comme aujourd'hui l'on m'impute une fauſſe Lettre, pour me nuire dans l'opinion regnante. Je n'ai rien publié, au milieu des troubles dont ma Patrie eſt agitée, avant ni depuis les *Réflexions d'un Magiſtrat, ſur la queſtion du nombre & ſur l'opinion par ordre ou par tête.* Elles ſont mon ouvrage. Nul autre ne m'appartient. On m'attribue des *Réflexions impartiales*, qui ne ſont pas de moi. Je proteſte contre la *Lettre à M. Necker*

Et je désavoue d'avance tout Imprimé qui ne porteroit pas, avec mon nom, celui d'un Notaire au Châtelet, entre les mains duquel il seroit dit que j'en ai déposé la minute. Celle de la présente Déclaration est déposée chez M. Dufoulleur, rue Montmartre. A Paris, ce 13 Janvier 1789.

DU VAL D'EPREMESNIL.